

5° Cie	Côte	Capitaine
6° Cie	Alexaline	Capitaine
	Gravy	Sous Lieutenant
7° Cie	Lefrèvre	Capitaine
	Laurent	Sous Lieutenant
8° Cie	Dubost	Lieutenant Commandant la Cie
	Blanchon	Sous Lieutenant
Etat Major du 3° Btn	Cordonnier	Chef de Bataillon
	Fouillit	Médecin Aide Major de 2° Classe
9° Cie	Dupleix	Capitaine
	Sanne	Sous Lieutenant
10° Cie	Damichel	Sous Lieutenant
	Jacomy	Lieutenant Commandant la Compagnie
11° Cie	Blanchin	Lieutenant Commandant la Compagnie
	Vigouroux	Sous Lieutenant
12° Cie	Granger	Capitaine
	Dubois	Lieutenant

Effectif de la troupe

	<u>Sous Officiers</u>	<u>Hommes de troupe</u>	<u>Total</u>
Compagnie Hors Rang :	11	57	68
1° Bataillon	48	782	830
2° Bataillon	47	716	763
3° Bataillon	44	778	822
Totaux	150	2333	2483

- Chevaux de selle : 27
- Chevaux de trait : 38
- Total : 65

Du 1° Juin au 15 Août

Le Rgt conserve sans aucun changement les cantonnements précédents.

4 Août

Le chef de Btn Perret, par décision ministérielle en date du 22 Juillet 115 n° 9400 3/1 est renvoyé pour raison de santé au Dépôt de Roanne. Il est rayé des cadres du Rgt à la date du 3 Août. Le Cne Lefèvre prend le commandement du Btn.

6 Août

Le Cne de Bésin quitte le Rgt pour prendre, par ordre du Général de Division, le commandement d'un Btn du 261° RIT.

10 Août

Le Cne Côte, Cdt la 5° Cie, est proposé pour être rayé des cadres pour raisons de santé. Par note de service du Général Cdt la Division en date du 10 Août 1915, cet officier est renvoyé dans ses foyers à Mandres. Il est rayé des cadres du Rgt à la date du 12 Août.

Le Lt Dubois de la 12° cie passe à la 5° Cie pour en prendre le commandement en raison du départ du Cne. Il rejoint sa Cie le soir même avant l'embarquement.

La Division s'embarque pour aller cantonner aux environs de Lagny dans la région Jossigny, Nantouillet et Quincy.

Le 3° Btn, conformément aux ordres donnés et aux dispositions du tableau de transport s'embarque à Avord à 23 h 58 pour Boissy Saint-Léger où il débarque et cantonne toute la journée du 11 Août.

Le 3° Btn reçoit l'ordre d'occuper les cantonnements suivants :

EM du Btn, 9° et 10° Cie : Choisy le Roi

11° Cie : Villiers sur Marne

12 ° Cie : Boissy Saint Léger

11 août

L'EM du Rgt et le 2° Btn s'embarquent à Bourges à 3 h 50 au quai militaire de La Fourchette et débarquent à Lagny à 18 h 30. Ils reçoivent l'ordre d'aller cantonner à Jossigny :

EM du Rgt, 6°, 7°, 8° Cies : Jossigny

5° Cie : ferme St Léonard. Le 1° Btn s'embarque à Bourges à 23 h 30 au quai de La Fourchette.

12 Août

Il en part à 0 h 18 le 12 Août. Il débarque le même jour à 15 h 40 à Lagny où il cantonne en entier. L'Etat Major de la Division étant cantonné à Lagny, le Chef de Btn Tessier-Viennois remplit les fonctions de Major de Cantonnement.

Le Régiment fait partie de la Zone Est du Camp retranché de Paris mais n'a pas de mission particulière.

26 Août

Revue de la Brigade à Jablines. Le Général Lespinasse remet aux régiments leurs drapeaux. Le Régiment reçoit le sien.

31 Août

L'EM du Rgt et le 2° Btn reçoivent l'ordre d'aller remplacer à Chessy et Chalifert un

Btn du 268°RI. Ils cantonnent :

EM du Rgt et CHR : Chessy

5° et 6° Cie : Chessy

EM du Btn, 7° et 8° Cies : Chalifert

1° Septembre

Le Rgt et le 1° Btn reçoit l'ordre de faire des tranchées sur la ligne Chanteloup-Bussy-St-Georges, en renforcement de celles déjà établies sur la ligne : lisière Sud du bois de Chigny – angle Sud du bois de Guermantes.

En exécution des ordres donnés par la note de service n° (*non renseigné*) du 17 Août 1915 du Général Commandant la zone Est :

Le secteur du 1° Btn est compris entre les routes de Lagny à Jossigny et de Lagny à Fénérières.

Le 2° Btn est à la gauche du 1° Btn jusqu'à Chanteloup.